

Compte Rendu Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2018

Avec 35 participants ou représentés le quorum est dépassé (14)

Assistaient également :

- Mr. P. LAGUEYRIE, commissaire aux comptes représentant le Cabinet Jegard Paris.
- Mme. F. VOISIN, Directrice.
- Mr. M. MISIK, Directeur.

La séance est présidée par le docteur Olivier RÉVEILLAUD

1 – Accueil du Président

Discours d'accueil du président

2 – Lecture du rapport Moral et financier – Rapport du Commissaire aux Comptes

✓ Le Président présente son rapport moral.

L'année 2017 a été difficile et riche en événements qui ont sensiblement modifié la gouvernance de notre association. Un audit extérieur effectué par la BPI (toujours actuel) nous a amené à modifier nos structures en supprimant les 2 pôles.

La direction générale est désormais assurée par M. Marc Misik. Mme Françoise Voisin est en charge des nouveaux projets, du développement associatif et de la recherche très active d'un adossement à moyen terme (2/3 ans) avec une autre association (nationale ou régionale) comme par exemple l'œuvre Falret, John Bost, l'élan retrouvé etc..

✓ Le rapport financier a été présenté par M. Alain Nyffenegger.

Le résultat global est de 91.057€. La trésorerie est correcte.

Les résultats de l'ESAT commercial décollent (il y a un très gros client. Il faudra chercher à élargir la clientèle)

La résidence accueil est en perte (décès de 3 résidents avec un maintien des charges fixes)

La trésorerie de l'association au 31/12/2017 était de 358K€. Elle va s'accroître voir plus loin (legs)

Les fonds seront désormais en totalité à la Banque Populaire.

Le contrôle de gestion est à revoir.

✓ Intervention du commissaire aux comptes

Il a commenté le tableau de résultats ci-dessous

	Résultat comptable	Reprise de résultat N-2	Résultat corrigé
Pôle Espérance Yonne	51 934	8 000	59 934
SAH	50 740		50 740
SAVS	1 217	8 000	9 217
Résidence accueil	-17 548		-17 548
GEM Auxerre	16 031		16 031
GEM Sens	1 494		1 494
Pôle Boisseaux	45 689	0	45 689
FAM	32 792		32 792
CR2Psy	-11 556		-11 556
ESAT social	1 106		1 106
ESAT Commercial	23 347		23 347
Vie associative	-6 563		-6 563
	91 060	8 000	99 060

Nos financeurs presque exclusifs (contrôles et tarifications) sont l'ARS et le conseil départemental.

Le résultat des activités contrôlées a un caractère provisoire dans l'attente de leur approbation par les autorités de contrôle (à l'exception des comptes de la vie associative)

Le bilan de l'association est de 9.000K€. Le montant des investissements est de 5.267K€.

Les dettes sont de 6.000K€. Avec plus de 3.000K€, la trésorerie est bonne.

Personnel : 90 ETP

Les frais de personnel sont d'environ 4.000K€ sur un budget de 5.800K€ (environ 70%) ce qui est considéré comme normal pour notre activité.

Notre CAC n'a pas constaté d'anomalies importantes dans nos comptes.

Une remise en cause par nos autorités de contrôle demeure possible.

Evolution du rapport de certification pour cet exercice 2017, avec ajout de paragraphes. Les comptes de l'exercice 2017 sont certifiés réguliers et sincères.

3 - Approbation des comptes de l'exercice 2017 & affectation du résultat.

✓ Après avoir entendu lecture du rapport de gestion, et du rapport du commissaire aux comptes annuels, les comptes de l'exercice 2017 faisant état d'un excédent comptable global de 91.057 € sont approuvés à l'unanimité par les membres.

✓ Le résultat est affecté au poste de « report à nouveau », ou résultat sous contrôle de tiers financeurs si la structure est sous gestion contrôlée. Dans ce cas, le résultat est provisoire dans l'attente de sa validation définitive par les autorités de tarification (département ou ARS). In fine, le service comptable tiendra compte de l'affectation définitive décidée par les autorités de contrôle et tarification.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres de l'assemblée générale.

4 - Rapport sur les conventions réglementées.

Le Commissaire aux comptes procède à la lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées. Il s'agit des opérations concernant Handy Art, dont Mme F. VOISIN est la présidente et M. MISIK trésorier.

or

L'association participe avec une subvention de 4.000€ en 2017. Sont également mentionnées des prestations théâtres et les rémunérations au sens de l'article L 313-25 du Code de l'Action sociale et des Familles. Le FAM a en 2017 reçu une subvention ciblée de 8.000€ de la part de l'ARS.

Les membres de l'association approuvent ces conventions à l'unanimité.

5 - Election des membres du conseil d'administration.

Le mandat de 5 membres du conseil arrive à leur terme. Il s'agit du Dr. RÉVEILLAUD, du Dr. QUINIOU de Mme GEFFROY, de M. NYFFENEGGER, et de M. BLUM.

M. BLUM ne se représentant pas et compte tenu des places vacantes, il y a 7 places disponibles.

Ont été réélus : Le Dr RÉVEILLAUD, Mme GEFFROY, Le Dr QUINIOU,
Mr NYFFENEGGER et élus : Mme NYFFENEGGER, Mme PERSON, Mr NOYER

Les membres du Conseil d'Administration sont les suivants : Dr. RÉVEILLAUD, Dr. QUINIOU, Mme GEFFROY, Mr NYFFENEGGER, Mme NYFFENEGGER, Mr NOYER, Mme PERSON, Mme NOYER, Mme DEMURGER, Dr ANOUSSAMY, Mr DULEY, Mme GIBIER, Mme GIMENEZ, Mme RÉVEILLAUD, Mme JACQUEMIN, , Mme ZANETTI.

6 - Cotisations 2019.

Sujet non traité. Il devrait rester à 25€ par an.

Lors de son appel au 1^{er} trimestre 2019, on indiquera la date de l'Assemblée Générale 2019.

VII. Dons et legs

Nous avons reçu quelques dons en 2017.

Notre taille ne nous permet pas d'engager une démarche en profondeur à ce sujet.

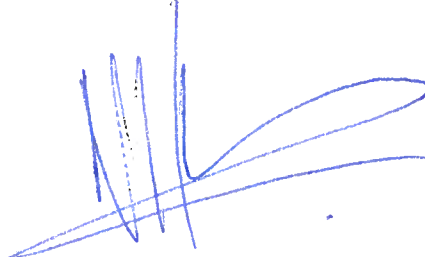
Il est rappelé que nous pouvons accepter sans problèmes des assurances vie et sous certaines conditions des legs. Cela va nous arriver cette année avec une somme de 160.000K€ (succession d'un résident du FAM)

Le Président
Dr. O. RÉVEILLAUD



Po/Le secrétaire
A. BLUM

La Secrétaire élue le 22 juin 2018
Mme G. NYFFENEGGER



Distribution :

- Tous les membres de l'association.
- Mme F. VOISIN, Directrice
- M. M. MISIK, Directeur
- M. P. LAGUEYRIE, commissaire aux comptes